

[Le nouveau decret pour passation des marchés de l'etat](#) s'apprete à voir le jour.

Les architectes sommes bien sur concernés mais bien au dela d'un entrepreneur l'architecte est avant tout un artiste créateur.

Quand un entrepreneur soumissionne avec un devis,l'architecte lui soumissionne avec un projet à conception accomplie.

Pour que de tels efforts ne soient pas vains les architectes sont amenés à mediter sur d'eventuelles modifications à apporter au dit decret pour que la profession ne tombe pas dans l'entreprise et la concurrence deloyale.

À vos meninges

[À vos plumes](#)